

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes Universitaires de l'École de Droit comme suit :

Diplôme Universitaire « Droit et Techniques de l'Immobilier »

Bernard PIGANIOL, Président du jury, MCF A
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

Patricia PAPON-VIDAL, Maître de conférences
Mathilde LAVENU, Architecte – enseignante à l'ENSA

Diplôme Universitaire « Droit du Travail Approfondi et Dialogue Social »

Gwennaëlle FRANCOIS, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

Hugues LAPALUS, MCF A
Jean-Julien PERRIN, MCF A

Diplôme Universitaire « Médiation »

Claude BORGHETTO, Président du jury, Médiatrice diplômée et enseignante
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

Christine BERTRAND, MCF
Jean-Julien PERRIN, MCF A

Diplôme Universitaire « Gouvernance, Risques et conformité »

Anthony MAYMONT, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

Dominique ANDRIEUX, Avocat associé – Cabinet Labonne
Gwenhaël FRANCOIS, MCF

Diplôme Universitaire « Droit Approfondi de la Fiscalité »

Christine BERTRAND, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

Ludovic DA SILVA, Avocat associé – Cabinet CESIS
Sylvie PEDELUCQ, Inspecteur des finances publiques – enseignante à l'ENFIP

Diplôme Universitaire « Droit de la Responsabilité Médicale »

Caroline LANTERO, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

Caroline HUSSAR-CHOLET, Avocate
Evan RASCHEL, PU

Diplôme Universitaire « Droit Américain »

Alex BELLARD, Président du jury, PRAG
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Membres du jury :

John GAMBEE, PRAG

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Le Directeur Général des Services
François PAQUIS

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/06/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Par délégation, le directeur général des services

François PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

22 JUN 2018

- Publié le

22 JUN 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.